



# CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL 2020

Le quotient familial est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Il doit être calculé chaque année auprès du guichet unique de l'Hôtel de Ville pour l'année suivante, à compter du mois de septembre et au plus tard, le **31 décembre 2019**. Dans le cas contraire, le **tarif de la tranche 9 sera appliqué**.

- avis d'imposition ou de non-imposition 2019** sur les revenus de 2018 (pour les personnes non-mariées, vous devez fournir les 2 avis d'imposition),
- dernière attestation de paiement CAF** (datant de moins de 3 mois – UNIQUEMENT pour les familles concernées par les prestations CAF)
- un justificatif de domicile de moins de trois mois** si vous avez emménagé après la réception de votre avis d'imposition (quittance de loyer, facture EDF, facture de téléphone fixe, etc.),
- Le **livret de famille**, acte de naissance, acte de mariage  
En cas de séparation ou de divorce : **dernière décision de justice** qui fait état du lieu de résidence ou de principe de garde alternée, à défaut une attestation sur l'honneur signée par les 2 parents et légalisée ou une main courante indiquant qu'un des conjoints a quitté le domicile.
- 3 derniers bulletins de salaire** (des personnes composant le foyer)  
ou dernière notification de Pôle emploi  
ou dernière notification de versement de retraite, retraite complémentaire  
ou dernier relevé d'indemnités journalières  
ou pour les non salariés : dernier bilan et compte de résultat d'exercice

**Horaires d'ouverture** : le lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h45  
 du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
 le samedi de semaines impaires de 9h00 à 11h45.



## TARIFS 2020

### Restauration scolaire et accueils autour de l'Ecole

Tranches	Quotients	Restauration	Centres de loisirs			
			Mercredis		Vacances scolaires	
Romainvillois		Tarif	Tarif normal	Tarif majoré*	Tarif normal	Tarif majoré*
1	0 à 153	0,69 €	2,14 €	3,21 €	3,59 €	5,39 €
2	154 à 229	1,05 €	2,67 €	4,01 €	4,29 €	6,44 €
3	230 à 382	1,20 €	3,17 €	4,76 €	5,14 €	7,71 €
4	383 à 534	1,85 €	4,36 €	6,54 €	6,87 €	10,31 €
5	535 à 686	2,55 €	5,15 €	7,73 €	7,74 €	11,61 €
6	687 à 915	3,05 €	6,68 €	10,02 €	10,30 €	15,45 €
7	916 à 1296	3,45 €	8,18 €	12,27 €	12,90 €	19,35 €
8	1297 à 1830	3,95 €	9,30 €	13,95 €	14,64 €	21,96 €
9	> 1830	4,34 €	10,34 €	15,51 €	16,34 €	24,51 €
Tarifs extérieurs		5,54 €	14,44 €	21,66 €	23,35 €	35,03 €

Tranches	Quotients	Accueil matin (maternelle/élémentaire)		Accueil Soir (1)		Atelier leçon		Accueil de loisirs (2) 15h30 – 16h30 (maternelle/élémentaire)	
		Tarif normal	Tarif majoré*	Tarif normal	Tarif majoré*	Tarif normal	Tarif majoré*	Tarif normal	Tarif majoré*
1 à 3	0 à 382	1,25 €	1,88 €	1,70 €	2,55 €	1,85 €	2,78 €	0,45 €	0,68 €
4 à 6	383 à 915	1,30 €	1,95 €	1,79 €	2,69 €	1,95 €	2,93 €	0,50 €	0,75 €
7 à 9	916 et +	1,36 €	2,04 €	1,91 €	2,87 €	2,04 €	3,06 €	0,55 €	0,83 €
Tarifs extérieurs		1,93 €	2,90 €	2,38 €	3,57 €	3,06 €	4,59 €	0,75 €	1,13 €

(1) Ce tarif comprend l'accueil de loisirs de 15h30 à 16h30 les jours où il n'y a pas NAP

(2) Début à 15h40 les jours où il n'y a pas NAP dans les écoles élémentaires Barbusse et Charcot

\* Tarif majoré appliqué pour les inscriptions aux accueils et/ou aux centres de loisirs effectuées en dehors de la période du 15 au 29 de chaque mois.

Hôtel de Ville – place de la Laïcité – 93230 Romainville – 01 49 15 55 00